

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU 9.04.2008**

PRÉSENTS :

Mesdames MEYRAT, PERTHUIS, LAGOUARDE, JOURNE-LHÉRISSON, ARTESE, LAPEYRE, MESSI, LASSORT, LABADIE, MAHAIE, RYCKWAERT, PÉRINET.
Messieurs DEZALOS, FAUVE, KHERCHACHE, VOLCÉNO, ROUX.

M. MARTIN

Le compte-rendu du 20 février 2008 est adopté à l'unanimité.

1) Installation du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

❖ Désignation du Président.

C'est de droit le maire de la commune.

❖ Désignation de la Vice-Présidente.

Sa présence au C.C.A.S. est presque quotidienne, la Vice-Présidente conduit la Commission Permanente qui a en charge de résoudre les problèmes de secours quotidiens..

M. DÉZALOS propose de reconduire dans ces fonctions Liliane MEYRAT,

M. Le Président propose de désigner Liliane MEYRAT, adjointe, à la Vice-Présidence :

Vote : 1 abstention, 15 pour.

❖ Délégation de fonctions au Président :

Ses fonctions sont énumérées dans le rapport N°12.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Délégation de fonctions à la Vice-Présidente :

En l'absence du Président, les délégations énumérées dans le rapport N°13 sont adoptées à l'unanimité.

❖ Nomination du directeur et de son remplaçant :

M. Bruno MARTIN, dirige les services du C.C.A.S., il est secondé par Muriel GRÉGOIRE.

Le C.C.A.S. comprend une structure administrative, la M.A.R.P.A. dirigée par Mélanie CAGNAC, la crèche familiale et la halte garderie dont Brigitte BARAILLES est la directrice et le Relais Assistantes Maternelles dont Sophie POUQUET est la responsable.

M. le Président propose la nomination de Bruno MARTIN dans les fonctions citées dans le rapport N°14 qui sera secondé par la directrice adjointe Muriel GRÉGOIRE, sans rémunération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ Désignation des membres de la Commission permanente :

La commission permanente se réunit pour apporter des aides dans l'urgence aux personnes reçues au C.C.A.S.

Cette commission se réunira de préférence à 14H00, les personnes disponibles à cet horaire sont :

- ⇒ Mme MEYRAT,
- ⇒ Mme LAPEYRE,
- ⇒ M. FAUVE,
- ⇒ Mme LAGOUARDE,
- ⇒ M. ROUX,
- ⇒ Mme ARTESE,
- ⇒ M. VOLCENO,
- ⇒ Mme JOURNÉ-LHÉRISSON.

2°) Compte administratif du C.C.A.S.

▪ Fonctionnement :

Durant le dernier mandat, la situation est restée équilibrée.

Les recettes ont permis de faire face aux dépenses.

Au vu de la croissance des dépenses, il faudra consolider la participation du budget communal.

Le C.C.A.S. est autonome, c'est un établissement public communal, les ressources sont rares, la contribution du budget de la commune s'élève à 205 000 € depuis 2001.

Les dépenses progressent plus vite que les recettes.

La part des secours n'est pas très importante.

La part salariale représente 80 à 85 % du budget, c'est une charge importante.

Une assistante maternelle va être recrutée car la demande pour la garde des enfants augmente.

La crèche familiale compte 13 salariées, la halte-garderie 4, le R.A.M. 1 et le pôle administratif 2.

Les recettes stagnent, il y a deux sortes de ressources :

- ⇒ la participation des familles (Quotient familial déterminé par la C.A.F.)
- ⇒ les aides de la C.A.F.

Le travail des agents est plus flexible car les horaires d'ouverture sont plus larges.

L'augmentation des dépenses est liée à 2 postes :

- ⇒ Le recrutement d'une assistante maternelle : 36 000 €
- ⇒ La revalorisation des salaires des assistantes maternelles

▪ Investissement :

- ⇒ Par exemple : matériel pour la halte-garderie (cabane, aire de jeux, lits...) ou pour les assistantes maternelles à domicile de la crèche (lits, poussettes.....)
- ⇒ Une subvention représentant la part des agents est versée au Comité des Œuvres Sociales.
- ⇒ Subvention versée à l'ASSAD : association d'aides à domicile et aides au quotidien.

M. DÉZALOS sort, le compte administratif est adopté à l'unanimité.

3°) Compte administratif de la M.A.R.P.A.

Le budget de la M.A.R.P.A. est un budget annexe à celui du C.C.A.S.

Le compte administratif permet de faire face aux dépenses de fonctionnement.

La MARPA a 10 ans cette année, il y a des investissements à faire pour améliorer les appartements (volets roulants, peintures, tapisseries.....)

La MARPA est gérée par le C.C.A.S., elle compte 5 personnes, son budget est stable, le niveau des dépenses de 2007 est le même qu'en 2002, les efforts de gestion sont importants, il faudra revoir les fournisseurs pour diminuer encore les frais.

Les recettes de la MARPA sont petites, elles sont le produit des loyers, des charges, des repas, de l'aide forfaitaire de l'APA et de la location du logement d'accueil temporaire.

Les dépenses et les recettes sont équilibrées.

Le CCAS intervient pour équilibrer le budget de la MARPA à hauteur de 17 000 €, avant qu'elle ne trouve un équilibre avec des excédents.

En 2007 les tarifs, les charges et les repas ont été augmenté de 5% mais cela n'a pas été suffisant.

Adopté à l'unanimité.

4°) Compte de gestion

Le Conseil d'administration doit approuver sa conformité.

L'ordonnateur est le compte administratif.

Le comptable public tient la comptabilité des encaissements et des décaissements.

Les 2 comptabilités sont parallèles et doivent être conformes.

Voté à l'unanimité.

5°) Affectation de résultats 2007 du CCAS et de la MARPA.

Le résultat excédentaire se retrouve en entrée du budget 2008 ;

On peut choisir de ne pas tout reporter, pour couvrir un besoin de financement.

M. Le Président propose de le reporter sur le budget 2008.

Adopté à l'unanimité.

6°) Budget primitif du CCAS (document initial)

Il y a eu peu d'opération d'investissement.

Il y a eu un recrutement en 2007 (une assistante maternelle), il y en aura un en 2008 pour faire face à la liste d'attente des enfants.

Des besoins nouveaux sont apparus à la halte garderie avec la présence plus permanente des enfants :

⇒ La crèche peut compter 15 assistantes maternelles maximum.

⇒ 3 enfants sont en permanence à la halte-garderie (3 places de crèche collective)

⇒ Mise en place du Relais assistantes maternelles.

Il faudra faire une consultation des familles pour prévoir leurs besoins à venir ; penser à l'implantation d'une crèche collective, municipale ou associative.

Une convention avec la crèche Kirikou a été signée pour les personnes ayant des horaires atypiques.

L'ASSAD peut également proposer une garde d'enfants à domicile pour des personnes travaillant en horaires atypiques ou étant en maladie.

Adopté à l'unanimité.

6°) Budget primitif de la MARPA

Les recettes sont faibles, le gaz et le pôle alimentation ont augmenté.

Les investissements vont être nombreux : réfection des appartements (maintenance et prestataires extérieurs pour 1 appartement : 2 500 €) , renouvellement des équipements (frigo)

Le taux d'occupation des appartements est de 100%

Adopté à l'unanimité.

7°) Renouveau de la convention avec la F.O.L.

Le C.C.A.S. accorde une aide aux familles en difficulté pour les séjours en colonies de leurs enfants qui correspond en moyenne à 60 € par enfant.

Adopté à l'unanimité.

8°) Attribution d'une indemnité de Conseil 2008 à Mme CARLOTTO Receveur-Percepteur d'Agen municipale.

Il est d'usage de verser à la personne une indemnité de 680 €/an, elle est fonctionnaire du trésor public.

Vote : 2 voix contres (Me LABADIE, M. ROUX), 15 pour.

9°) Revalorisation de l'indemnité horaire des dimanches et jours fériés des agents de la MARPA.

C'est une demande de majoration du paiement des heures supplémentaires exprimée par le personnel.

C'est le problème des horaires flexibles dans le cadre des 35 heures.

Une personne est de permanence la nuit.

Le budget de cette revalorisation s'élève à 500 €.

Adopté à l'unanimité.

10°) Mise à jour du tableau des effectifs.

L'augmentation du temps de travail des deux adjoints administratif (comptabilité en plus, personnes en difficulté plus nombreuses, augmentation du travail administratif...) du C.C.A.S. ainsi que celle de la responsable éducative de jeunes enfants de la halte-garderie (de plus en plus d'enfants, horaires d'ouverture plus larges...) est demandée afin de répondre aux besoins des services.

Adopté à l'unanimité.

11°) Convention entre la CAF et le RAM

La création du RAM en 2003 a fait l'objet d'une convention avec la CAF, qu'il est proposé de reconduire.

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20 H 30.

Le Directeur du C.C.A.S.,

Bruno MARTIN.